

Les enfants : toujours une priorité ?

Faits saillants

Bas-Saint-Laurent

2026

Bilan des directrices et directeurs de la protection de la jeunesse / directrices et directeurs provinciaux

Réception et traitement des signalements

Au Québec, c'est **144 321** signalements qui ont été traités par les Directions de la protection de la jeunesse (DPJ), ce qui représente une augmentation de **1,4 %**. **Plus spécifiquement au Bas-Saint-Laurent, nous avons traité 3342 signalements, ce qui représente une augmentation de 6,5 %.**

Tout comme la tendance québécoise, les signalements retenus pour évaluation représentent un peu moins d'un enfant sur trois (29,9 %).

Principaux motifs de signalement

Tout comme au Québec, les trois principaux motifs de signalements au Bas-Saint-Laurent sont :

1. La négligence et le risque sérieux de négligence : 30,9 %
2. Les abus physiques et le risque sérieux d'abus physiques : 26,8 %
3. L'exposition à la violence conjugale : 14,3 %

Le groupe d'âge qui est le plus signalé demeure celui des enfants âgés de 6 à 12 ans.

1001 signalements ont nécessité une évaluation de la DPJ afin de statuer si le développement ou la sécurité des enfants était compromis au sens de la Loi.

Provenance des signalements

- Personnel de différents organismes : 34,2 %
- Milieu scolaire 26 %
- Milieu familial et communauté : 21,7 %
- Milieu policier : 17,12 %

Pour une deuxième année consécutive, on observe une hausse de 2,8 % de signalements provenant du milieu scolaire. Encore cette année, notre région se démarque par la proportion de signalements provenant du milieu familial et de la communauté, malgré un léger recul. À l'inverse, on constate moins de signalements provenant du milieu policier où l'on note une diminution de 3,7 %.

Enfants pris en charge par la DPJ

À la suite de l'évaluation d'un signalement retenu, la sécurité et le développement de l'enfant sont jugés compromis et nécessitent la prise en charge par la DPJ dans une proportion d'environ 2 enfants sur 5 (41,3 %), ce qui représente

313 nouveaux enfants.

Globalement, en 2025-2026, la DPJ du Bas-Saint-Laurent a pris en charge la situation de **1134 enfants** bas-laurentiens présentant un besoin de protection sociale.

Motifs justifiant leur besoin de protection sociale :



1 enfant sur 2 est suivi pour des motifs de négligence ou de risque sérieux de négligence (**54 %**)



1 enfant sur 7 est suivi pour des motifs de mauvais traitements psychologiques (**15 %**)



1 enfant sur 10 est suivi pour des motifs d'abus physiques ou un risque sérieux d'abus physiques (**10 %**)

Près de **3 enfants sur 5** (**62,3 %**)

sont suivis dans leur milieu familial ou vivent chez des personnes de confiance.

Près de **1 enfant sur 4** (**25 %**)

est placé en famille d'accueil

Antécédents et retrouvailles

Le nombre de recherches d'antécédents, de divulgations et de retrouvailles demeure élevé depuis les changements législatifs de juin 2024.

Pour le Bas-Saint-Laurent, c'est **753 demandes** d'antécédents et de divulgations ayant été adressées sur les 16 940 demandes reçues au Québec.

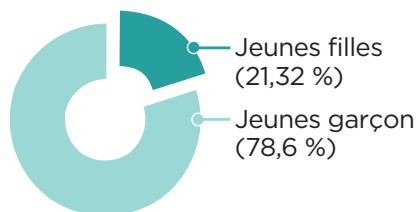
Au Québec, c'est 6156 retrouvailles qui ont été réalisées, dont **249 provenant du Bas-Saint-Laurent**, soit un peu moins que l'année précédente.

Adoption

- **303 enfants** ont été adoptés au Québec, dont 2 provenant du Bas-Saint-Laurent.
- **17 enfants** ont été adoptés à l'international. **Aucune** adoption internationale cette année au Bas-Saint-Laurent.

Jeunes contrevenants

Au Québec, le nombre d'adolescents et d'adolescentes ayant reçu des services en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) a augmenté de 4,1 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 10 507 jeunes. Pour le Bas-Saint-Laurent, c'est **277 jeunes** qui ont reçu des services, ce qui représente une hausse de 15,9 %.



Adolescents et adolescente ayant reçu des services en vertu de la LSJPA

Tout en visant la protection du public, la LSJPA convient que la société doit répondre aux besoins des adolescents et des adolescentes, les aider dans leur développement, les soutenir et les conseiller.

96 jeunes ont bénéficié du programme de sanction extrajudiciaire. Ce programme mise sur les apprentissages sociaux, l'engagement social, la réparation et la responsabilisation du jeune. Le taux de réussite des sanctions extrajudiciaires demeure très élevé au Bas-Saint-Laurent, soit à 97,9 %.

89 jeunes ont reçu une probation avec suivi. On note une augmentation de jeunes qui ont bénéficié d'un placement sous garde et surveillance en milieu fermé, pour un total de 9. 81 adolescents ont aussi eu à réaliser une mesure de travaux bénévoles.

On observe toutefois une augmentation de jeunes ayant été orientés vers le programme de sanction extrajudiciaire et une diminution de jeunes ayant reçu une peine de probation avec suivi.

Les enfants : toujours une priorité?

À titre de directrices et de directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) et de directrices et directeurs provinciaux (DP) du Québec, nous sommes chaque jour aux premières loges de ce que vivent les enfants les plus vulnérables de notre société.

Malgré les années d'expérience, la détresse à laquelle nous sommes confrontés demeure bouleversante et souvent difficile à concevoir pour la collectivité. Lorsque nous prenons une situation en charge, c'est rarement le début de l'histoire. Nous nous retrouvons régulièrement face à des enfants et à des familles en crise, aux prises avec des difficultés chroniques, qui auraient bénéficié d'un soutien accru ou d'interventions précoces et intensives.

Les réalités que nous observons actuellement s'inscrivent aussi dans un contexte plus large qui affecte l'ensemble des jeunes du Québec. Les conditions de vie des enfants se dégradent et leur qualité de vie se fragilise. Leur santé mentale est mise à rude épreuve par un climat social anxigène, marqué par la polarisation, la montée des tensions et l'omniprésence des réseaux sociaux.

Pour l'ensemble de ces enfants, nous avons la responsabilité collective d'offrir des réponses à la hauteur des défis auxquels ils et elles font face. Les institutions et les communautés font face à des défis considérables pour répondre à leurs besoins grandissants et la capacité des systèmes publics à agir de manière coordonnée devient un enjeu central.



Chaque enfant a droit à des conditions de vie décentes, à des parents soutenus, à des services publics et communautaires forts et à un système d'éducation valorisé et inclusif.

Parce que chaque enfant mérite d'être la priorité.